

## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

### COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent quatre-vingt-dix-neuvième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 4 novembre 2019, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

---

#### **Octroi de dégrèvement pour le projet de formation et d'accompagnement intitulé Entraves à la liberté d'expression : les règlements municipaux sous la loupe**

#### **RÉSOLUTION 2019-CSAC-1275**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-199-6.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvement qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre de la mission des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Ligue des droits et libertés;

ATTENDU la Convention collective UQAM-SPUQ et plus particulièrement l'article 10.13;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Audrey Dahl, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Entraves à la liberté d'expression : les règlements municipaux sous la loupe, et lui accorde la note B+;

**RÉSOLUTION 2019-CSAC-1275 (SUITE)**

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche, à la création et à la diffusion d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à madame Lucie Lemonde, professeure au Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la formation intitulée Entraves à la liberté d'expression : les règlements municipaux sous la loupe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME  
Montréal, le 4 novembre 2019

(s) Valéry Colas  
Secrétaire  
Comité des services aux collectivités



Le 4 novembre 2019  
VC/